



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 28.09.2023
Visible par le public jusqu'au: 28.09.2024
Numéro de publication: UP04-0000005600

Entité de publication
Solutions & Funds SA, Promenade de Castellane 4, 1110 Morges

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Procimmo Real Estate SICAV

Organisation concernée:
Procimmo Real Estate SICAV
CHE-446.577.045
c/o: PROCIMMO SA
Rue de Lausanne 64
1020 Renens VD

Indications concernant l'assemblée générale:
19.10.2023, 10:30 heures, Procimmo SA, Rue de Lausanne 64, 1020 Renens.

Texte d'invitation/ordre du jour:
Procimmo Real Estate SICAV

Société d'investissement à capital variable de droit suisse relevant du type « Fonds immobiliers »

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les actionnaires de la SICAV sont par la présente invités à prendre part à l'assemblée générale ordinaire de Procimmo Real Estate SICAV qui aura lieu le 19 octobre 2023 à 10h30 au siège social de Procimmo Real Estate SICAV, c/o Procimmo SA, Rue de Lausanne 64, 1020 Renens.

Remarques juridiques complémentaires:
Droits de vote

En sus de la possibilité de venir voter à l'assemblée générale ou de se faire représenter par un autre actionnaire ou un tiers, les actionnaires ont la possibilité de se prononcer sur les objets à l'ordre du jour par l'entremise d'un représentant indépendant, Me Aurélien Stettler (Etude SJA Avocats SA, avenue Général Guisan 64, Case postale 7399, 1002 Lausanne Pully), désigné par le Conseil d'administration en vue de l'assemblée générale.

Les titulaires d'actions au porteur du compartiment investisseurs Procimmo Real Estate SICAV – Swiss Commercial Fund et Procimmo Real Estate SICAV – Swiss Commercial Fund II peuvent participer à l'assemblée générale ordinaire. A cette fin, ils demandent à leur banque une pièce confirmant la détention des actions auprès d'un établissement bancaire et le blocage des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale du 19 octobre 2023 à 10h30 y compris. Avec cette pièce, ils peuvent demander leur carte d'admission et le matériel de vote pour l'assemblée générale jusqu'au 9 octobre 2023 auprès de Solutions & Funds SA, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les actionnaires qui en auront fait la demande et auront remis leur attestation de la banque selon les modalités décrites ci-dessus recevront une carte de participation ainsi qu'un formulaire d'instructions de vote et une procuration en faveur du représentant indépendant.

Les titulaires d'actions nominatives du compartiment entrepreneurs inscrits au registre des actions à la date de la présente recevront une carte de participation ainsi qu'un formulaire d'instructions de vote et une procuration en faveur du représentant indépendant par courrier.

Ces documents, dûment complétés et signés, doivent être envoyés par courrier postal au représentant indépendant s'il en est fait usage (Etude SJA Avocats SA, avenue Général Guisan 64, Case postale 7399, 1002 Lausanne Pully à l'attention de Me Aurélien Stettler) et reçus le 13 octobre 2023 au plus tard.

Le représentant indépendant votera selon les instructions des actionnaires, pour autant qu'il ait reçu une carte de participation, une procuration ainsi que des instructions de vote d'ici au 13 octobre 2023 au plus tard.

Un actionnaire ayant droit de vote peut également se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire ayant le même droit ou par un tiers.

Les représentants des titulaires d'actions au porteur qui souhaitent se faire représenter à l'assemblée générale reçoivent de la direction de fonds une carte d'admission sur présentation de la confirmation de détention ainsi que d'une procuration écrite en original.

Les représentants de titulaires d'actions nominatives doivent s'identifier avant le début de l'assemblée générale au moyen de la carte d'admission et d'une procuration écrite en original.

Le président de l'assemblée générale décide de l'admission d'une représentation.

2. Participation à l'assemblée générale

Seuls les actionnaires ayant le droit de vote, respectivement leur représentant, et les membres du Conseil d'administration sont autorisés à participer à l'assemblée générale. Le président du

Conseil d'administration décide de la participation d'invités.

Pour des raisons d'organisation, le Conseil d'administration vous remercie de bien vouloir confirmer par avance, au plus tard le 13 octobre 2023 à 18h00, à la direction de fonds de la SICAV, à l'adresse indiquée ci-dessous, si vous prendrez part à l'assemblée générale, en spécifiant si vous y assisterez en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant.

Le Conseil d'administration vous informe que l'ordre du jour fera l'objet d'un procès-verbal.

IV. ADRESSE DE CONTACT DE LA DIRECTION DE FONDS

Solutions & Funds SA

Promenade de la Castellane 4

1110 Morges

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter secretariat@solutionsandfunds.com

Communication aux actionnaires

Procimmo Real Estate SICAV

Société d'investissement à capital variable de droit suisse relevant du type « Fonds immobiliers »

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Les actionnaires de la SICAV sont par la présente invités à prendre part à l'assemblée générale ordinaire de Procimmo Real Estate SICAV qui aura lieu le 19 octobre 2023 à 10h30 au siège social de Procimmo Real Estate SICAV, c/o Procimmo SA, Rue de Lausanne 64, 1020 Renens.

I. ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Présentation et approbation du rapport annuel et des comptes annuels au 30 juin 2023 et présentation du rapport de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels de la SICAV pour l'exercice social 2022-2023 au 30 juin 2023 et de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision.

2. Affectation du résultat pour le compartiment investisseurs Swiss Commercial Fund

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende de CHF 5.50 par action pour le compartiment investisseurs Swiss Commercial Fund. Cette proposition se matérialise par une distribution totale de CHF 32'787'441 sur un résultat disponible s'élevant, quant à lui, à CHF 59'902'075 et de reporter à compte nouveau le montant de CHF 27'114'633.

3. Affectation du résultat pour le compartiment investisseurs Swiss Commercial Fund II

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende de CHF 4.22 par action pour le compartiment investisseurs Swiss Commercial Fund II. Cette proposition se matérialise par une distribution totale de CHF 16'669'798 sur un résultat disponible s'élevant, quant à lui, à CHF 24'123'031 et de reporter à compte nouveau le montant de CHF 7'453'234.

4. Décharge aux membres du conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration de Procimmo Real Estate SICAV pour leur gestion durant l'exercice social arrivant à échéance au 30 juin 2023.

5. Elections

5.1 Conseil d'administration

5.1.1 Hans Rudolf Hauri

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de réélire M. Hans Rudolf Hauri en tant que membre du conseil d'administration de Procimmo Real Estate SICAV pour un nouveau

mandant de deux ans expirant au jour de l'assemblée générale ordinaire à la fin de la période de mandat.

5.1.2 Stefan Fahrländer

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de réélire M. Stefan Fahrländer en tant que membre du conseil d'administration de Procimmo Real Estate SICAV pour un nouveau mandat de deux ans expirant au jour de l'assemblée générale ordinaire à la fin de la période de mandat.

5.1.3 Erin Wood Bergeretto

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de réélire Mme Erin Wood Bergeretto en tant que membre du conseil d'administration de Procimmo Real Estate SICAV pour un nouveau mandat de deux ans expirant au jour de l'assemblée générale ordinaire à la fin de la période de mandat.

5.2 Organe de révision

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de réélire PricewaterhouseCoopers SA, Genève, en tant qu'organe de révision de Procimmo Real Estate SICAV pour un nouveau mandat d'une année expirant au jour de l'assemblée générale ordinaire à la fin de la période de mandat.

6. Divers

II. INFORMATIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Le rapport annuel et les comptes annuels de l'exercice social arrivant à échéance au 30 juin 2023 ainsi que le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires au siège de Procimmo Real Estate SICAV, c/o Procimmo SA, Rue de Lausanne 64, 1020 Renens, ainsi qu'auprès de la direction de fonds de Procimmo Real Estate SICAV, Solutions & Funds SA, à l'adresse indiquée ci-dessous. Chaque actionnaire peut demander une copie de ces documents.

III. PARTICIPATION ET REPRÉSENTATION

1. Droits de vote

En sus de la possibilité de venir voter à l'assemblée générale ou de se faire représenter par un autre actionnaire ou un tiers, les actionnaires ont la possibilité de se prononcer sur les objets à l'ordre du jour par l'entremise d'un représentant indépendant, Me Aurélien Stettler (Etude SJA Avocats SA, avenue Général Guisan 64, Case postale 7399, 1002 Lausanne Pully), désigné par le Conseil d'administration en vue de l'assemblée générale.

Les titulaires d'actions au porteur du compartiment investisseurs Procimmo Real Estate SICAV – Swiss Commercial Fund et Procimmo Real Estate SICAV – Swiss Commercial Fund II peuvent participer à l'assemblée générale ordinaire. A cette fin, ils demandent à leur banque une pièce confirmant la détention des actions auprès d'un établissement bancaire et le blocage des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale du **19 octobre 2023 à 10h30** y compris. Avec cette pièce, ils peuvent demander leur carte d'admission et le matériel de vote pour l'assemblée générale jusqu'au **9 octobre 2023** auprès de Solutions & Funds SA, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les actionnaires qui en auront fait la demande et auront remis leur attestation de la banque selon les modalités décrites ci-dessus recevront une carte de participation ainsi qu'un formulaire d'instructions de vote et une procuration en faveur du représentant indépendant.

Les titulaires d'actions nominatives du compartiment entrepreneurs inscrits au registre des actions à la date de la présente recevront une carte de participation ainsi qu'un formulaire d'instructions de vote et une procuration en faveur du représentant indépendant par courrier.

Ces documents, dûment complétés et signés, doivent être envoyés par courrier postal au représentant indépendant s'il en est fait usage (Etude SJA Avocats SA, avenue Général Guisan 64, Case postale 7399, 1002 Lausanne Pully à l'attention de Me Aurélien Stettler) et reçus le **13 octobre 2023 au plus tard**.

Le représentant indépendant votera selon les instructions des actionnaires, pour autant qu'il ait reçu une carte de participation, une procuration ainsi que des instructions de vote d'ici au **13 octobre 2023 au plus tard**.

Un actionnaire ayant droit de vote peut également se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire ayant le même droit ou par un tiers.

Les représentants des titulaires d'actions au porteur qui souhaitent se faire représenter à l'assemblée générale reçoivent de la direction de fonds une carte d'admission sur présentation de la confirmation de détention ainsi que d'une procuration écrite en original.

Les représentants de titulaires d'actions nominatives doivent s'identifier avant le début de l'assemblée générale au moyen de la carte d'admission et d'une procuration écrite en original.

Le président de l'assemblée générale décide de l'admission d'une représentation.

2. Participation à l'assemblée générale

Seuls les actionnaires ayant le droit de vote, respectivement leur représentant, et les membres du Conseil d'administration sont autorisés à participer à l'assemblée générale. Le président du Conseil d'administration décide de la participation d'invités.

Pour des raisons d'organisation, le Conseil d'administration vous remercie de bien vouloir confirmer par avance, au plus tard le **13 octobre 2023 à 18h00**, à la direction de fonds de la SICAV, à l'adresse indiquée ci-dessous, si vous prendrez part à l'assemblée générale, en spécifiant si vous y assisterez en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant.

Le Conseil d'administration vous informe que l'ordre du jour fera l'objet d'un procès-verbal.

IV. ADRESSE DE CONTACT DE LA DIRECTION DE FONDS

Solutions & Funds SA
Promenade de la Castellane 4
1110 Morges

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter secretariat@solutionsandfunds.com

Renens, le 28 octobre 2023

Procimmo Real Estate SICAV,
Le Conseil d'administration